

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</b></p> <p style="text-align: right;"><b>Séance du 10 mars 2020</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 23/03/2020 Reçu en préfecture le 23/03/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200310-CIAS_07_2020-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 9 Absents : 8 Pouvoirs : 3 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CIAS-07/2020</b></p>	<p>L'an deux mille vingt, le <b>dix mars à dix-sept heures trente</b>, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 3 mars 2020</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE, Marie-Antoinette SIMON ; Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL.</p> <p><b>Absents excusés</b> : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Céline FILET, Carine LAVAL, Claude STOUBENFOLLE, (pouvoir à Mme FIGUET), Martine VEYRAT, Monsieur Marc COUZON (pouvoir à Mme SIMON), M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Jean VIOLLET (pouvoir à M. CHATAGNAT)</p> <p>M. Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>	

**OBJET : EHPAD - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le Vice-Président informe les membres du CIAS que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 ont été réalisées par le Trésorier de Frangy. Monsieur le Vice-Président précise que le trésorier a transmis au CIAS son compte de gestion avant le 1er juin, comme la loi lui en fait l'obligation.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le compte de gestion 2019 en notant toutefois qu'il est constaté une différence de 60 531,43 € entre le compte de gestion et l'inventaire de l'établissement pour ce qui concerne l'actif immobilisé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Par délégation du Président,  
André Gilles CHATAGNAT**

  
